

Informations sur la résidence étudiante de la HAFL

1. La résidence	1
2. Catégories de chambres	2
3. Infrastructures de la résidence et du campus	4
4. Demander une chambre en résidence	6
5. Entrée en jouissance et restitution de la chambre	7
6. Quelques informations importantes	8
7. Questions et réponses	8

1. La résidence

La résidence étudiante est un bâtiment de cinq étages, connecté au bâtiment principal par une aile de liaison. Elle peut accueillir 105 étudiant-e-s.



Chaque unité d'habitation consiste en une chambre meublée, catégorisée selon sa grandeur et son aménagement, ce qui détermine son loyer mensuel. Chaque chambre est dotée d'un lavabo avec eau chaude et froide. Il y a des douches et des WC à chaque étage.

2. Catégories de chambres

Il y a six catégories de chambres :

A_nostalgique	pour 500.- CHF
B_standard	pour 550.- CHF
B_moderne	pour 550.- CHF
C_standard	pour 450.- CHF
C_moderne	pour 450.- CHF
D_standard extra*	pour 630.- CHF

** Les chambres de cette catégorie sont en nombre très limité.*

Les prix indiqués correspondent au loyer mensuel, charges comprises.

Des couts supplémentaires s'appliquent comme suit :

- 100 CHF pour le forfait unique de nettoyage de fin de séjour
- 50 CHF pour le forfait unique de location de linge de lit (offre réservée aux étudiant-e-s de l'étranger)

Catégorie A_nostalgique

loyer mensuel 500.- CHF

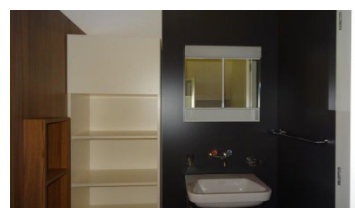
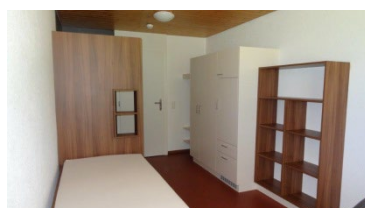
- Chambre meublée
- Taille : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, lavabo et armoire de toilette avec miroir, armoire, étagère, grand bureau avec caisson.
- Mobilier : lit 90x200 cm, chaise de bureau et lampe de bureau.
- Cloison entre le lavabo et le lit.
- Réfrigérateur avec compartiment congélateur.
- Connexion wifi.



Catégorie B_standard

Loyer mensuel 550.- CHF

- Chambre meublée
- Taille : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, armoire, meuble de cuisine et réfrigérateur encastré avec compartiment congélateur, meuble de salle de bain, lavabo et armoire de toilette avec miroir. Étagère, tableau blanc magnétique.
- Mobilier : Lit 90x200 cm, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau.
- Cloison entre le lavabo et le lit.
- Connexion wifi.



Catégorie B_moderne

Loyer mensuel 550.- CHF

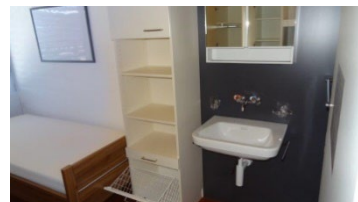
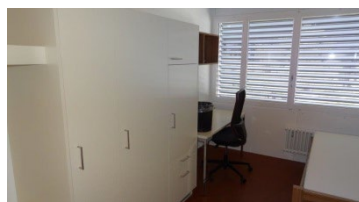
- Chambre meublée
- Taille : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : coin cuisine avec évier, réfrigérateur avec compartiment congélateur, armoire de toilette avec miroir, penderie, trois armoires avec un miroir, tableau blanc magnétique.
- Mobilier : lit 90x200 cm, meuble bas ouvert, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau.
- Connexion wifi.



Catégorie C_standard

Loyer mensuel 450.- CHF

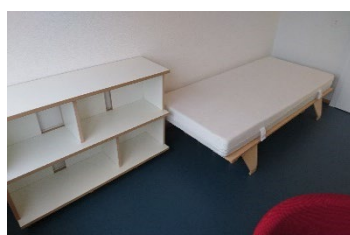
- Chambre meublée
- Taille : 10 m²
- Dimensions : 3,75 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, armoire, meuble de cuisine et réfrigérateur encastré avec compartiment congélateur, petite étagère, meuble de salle de bain, lavabo et armoire de toilette avec miroir.
- Mobilier : lit 90x200 cm, bureau avec chaise de bureau, lampe de bureau.
- Connexion wifi.



Catégorie C_moderne

Loyer mensuel 450.- CHF

- Chambre meublée
- Taille : 10 m²
- Dimensions : 3,75 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : coin cuisine avec évier, réfrigérateur avec compartiment congélateur, armoire de toilette avec miroir, penderie, deux armoires avec un miroir, tableau blanc magnétique.
- Mobilier : lit 90x200 cm, meuble bas ouvert, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau.
- Connexion wifi



- Chambre meublée avec douche et WC
- Taille : 16,5 m² y compris salle de bain
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : armoire, meuble de cuisine et réfrigérateur encastré avec compartiment congélateur, étagère, tableau blanc magnétique, grand miroir.
- Mobilier : lit 90x200 cm, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau.
- Salle de bain attenante avec lavabo, armoire de toilette avec miroir, douche et WC.
- Connexion wifi.



*Il n'y a qu'un très petit nombre de chambres de cette catégorie.

Lit, matelas et linge de lit

Les lits de la résidence sont équipés de matelas et mesurent 90x200 cm. Un duvet nordique de 160x210 cm et un oreiller de 60x100 cm peuvent être achetés auprès de la HAFL pour 200 CHF. Le linge de lit est fourni par le ou la locataire.

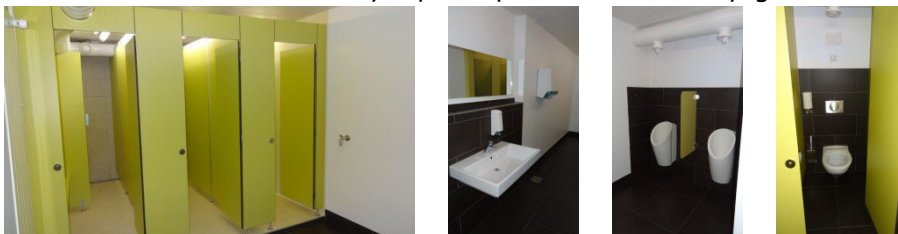
Exception : une literie complète comprenant couverture, oreiller et linge de lit est mise à disposition des étudiant-e-s venant de l'étranger. Un forfait unique de 50 CHF leur est facturé pour la location et le nettoyage final.

3. Infrastructures de la résidence et du campus

Douches et WC à chaque étage

Les cabines de douches comprennent un espace pour se changer à l'avant et sont donc mixtes. Les WC, en revanche, ne sont pas mixtes.

Les douches et WC sont nettoyés par le personnel de nettoyage de la HAFL.



Cuisine et salle à manger

Une cuisine est à disposition des étudiant-e-s dans l'aille de liaison entre la résidence et l'école (Zwischentrakt). De plus, chaque locataire se voit attribuer une place dans un casier verrouillable. Chaque casier est partagé par 4 étudiant-e-s au maximum.

Les étudiant-e-s qui utilisent la cuisine doivent apporter leurs propres casseroles, vaisselle et couverts.

Exception : les armoires que se partagent les étudiant-e-s venant de l'étranger sont équipées d'ustensiles de cuisine.

Buanderie

Une buanderie comprenant des lave-linges, des sèche-linges et un local pour étendre le linge est à disposition des locataires. Les frais occasionnés par l'utilisation de ces appareils sont inclus dans le loyer.

WIFI

Vous avez accès au réseau wifi partout dans l'école et la résidence. Les locataires peuvent s'y connecter après s'être enregistré-e-s grâce à leur téléphone portable.

Offre de loisirs

La résidence abrite un petit mur de grimpe, une table de pingpong, une salle de fitness et un sauna.

Le « Zwischentrakt » comprend une salle de séjour avec télévision, billard et babyfoot.

Le campus offre par ailleurs une piscine ouverte (uniquement en été), un terrain de football, un terrain de beach-volley, un panier de basket, une table de pingpong extérieure, un jeu d'échecs et du charret en extérieur, ainsi qu'une place de grillades.

Une forêt attenante au campus se prête au jogging ou aux promenades.



Campus de la HAFL

Parc à vélos

Un parc à vélos couvert se trouve entre la résidence et le terrain de football.

Stationnement

À la HAFL, le nombre de places de parc est très restreint et celles-ci sont payantes.

Le parking coûte 8 CHF par jour ou 200 CHF par semestre.

Vous attendez des invité-e-s ?

Des chambres avec douche, télévision et wifi sont disponibles pour les invité-e-s ayant besoin d'un hébergement pour une nuit. Le prix de la nuitée est de 70 CHF pour une chambre simple et de 100 CHF pour une chambre double.

Auteur : Responsable des logements HAFL / Roland Mathys / Version 7.0



La cafétéria est ouverte de 8 h 30 à 16 h les jours ouvrés (repas de midi servi de 11 h 30 à 13 h 30).

Pour réserver une chambre d'invité-e ou poser toute question à ce sujet, veuillez vous adresser en personne à la réception de la HAFL ou écrire à office.hafl@bfh.ch.

4. Demander une chambre en résidence

Il y a deux procédures différentes, selon que vous vous inscrivez AVANT ou APRÈS avoir commencé vos études.

Inscription AVANT le début des études

Si vous allez commencer des études à la BFH-HAFL, vous pouvez vous porter candidat-e à une chambre dans la résidence via notre site internet.

La demande étant sensiblement plus élevée que l'offre, l'attribution des chambres aux nouveaux étudiant-e-s de bachelor est décidée par une procédure de sélection. Des règles d'attribution différentes s'appliquent pour les étudiant-e-s de master.

Procédure de sélection des étudiant-e-s de bachelor

Sont prises en considération toutes les inscriptions arrivées dans les délais. La priorité est donnée aux étudiant-e-s dont le domicile est le plus éloigné de l'école. Le critère déterminant est le temps de parcours en transports publics entre le lieu de domicile et l'école, avec arrivée à la gare d'Oberzollikofen à 7 h 45 les jours ouvrés.

Règles d'attribution des chambres aux étudiant-e-s de master

Un quota de chambres est réservé aux étudiant-e-s de master. Celles-ci sont attribuées en priorité aux étudiant-e-s venant de pays pour lesquels la Suisse exige un visa. Ensuite, les chambres restantes sont attribuées aux autres étudiant-e-s étrangers, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Si le quota n'est pas entièrement utilisé, les chambres sont attribuées à des étudiant-e-s de master suisses, et enfin à des étudiant-e-s de bachelor.

Délais d'inscription pour une chambre en résidence

- Étudiant-e-s de bachelor commençant au semestre d'automne : **15 mai**
- Étudiant-e-s de master commençant au semestre d'automne : **15 mai**
- Étudiant-e-s de master commençant au semestre de printemps : **10 décembre**

Il n'est pas possible de réserver une chambre à l'avance et l'inscription ne vous garantit pas l'obtention d'une chambre sur le campus !

Inscription APRÈS le début des études

Une fois les études commencées, les étudiant-e-s de bachelor et de master peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.

Liste d'attente pour étudiant-e-s de bachelor

La liste est ouverte chaque année le 20 septembre (au début du semestre d'automne). Les chambres qui se libèrent sont attribuées par ordre d'inscription sur la liste.

- Pour vous inscrire : au plus tôt le 20 septembre, envoyez un courriel à roland.mathys@bfh.ch, en indiquant « Liste d'attente bachelor » dans l'objet du message.
Attention : les courriels qui parviennent avant le 20 septembre ne sont pas pris en considération !
- Veuillez indiquer dans votre courriel pour quelle durée vous avez besoin de la chambre et quelle catégorie de chambre vous souhaitez.

Nous essayons toujours de vous proposer une chambre de la catégorie demandée. Mais si c'est impossible, nous vous en offrons une autre. La liste d'attente « Bachelor » est fermée et remise à zéro à fin avril. Entre fin avril et le 20 septembre, les chambres qui se libèrent sont réservées aux nouveaux étudiant-e-s.

Liste d'attente pour étudiant-e-s de master

Les étudiant-e-s de master peuvent demander en tout temps à être inscrits sur la liste d'attente. Si le quota et les règles d'attribution le permettent, une chambre leur est proposée.

- Pour vous inscrire : envoyez un courriel à roland.mathys@bfh.ch, en indiquant « Liste d'attente master » dans l'objet du message.
- Veuillez indiquer dans votre courriel pour quelle durée vous avez besoin de la chambre et quelle catégorie de chambre vous souhaitez.

Nous essayons toujours de vous proposer une chambre de la catégorie demandée. Mais si c'est impossible, nous vous en offrons une autre.

5. Entrée en jouissance et restitution de la chambre

Arrivée et remise de la chambre au locataire

La remise de la chambre se fait toujours en personne et uniquement durant les heures de bureau des jours ouvrés, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. C'est à ce moment que le bail est signé et qu'un état des lieux est établi.

Important : l'entrée en jouissance de la chambre ne pouvant avoir lieu que durant les jours ouvrés, il faut planifier votre arrivée en conséquence.

En raison du nombre limité de places de parc, nous prions nos locataires de voyager en transports publics afin de laisser les places de stationnement aux étudiant-e-s pendulaires.

Affaires que vous devez apporter (ne s'applique pas aux étudiant-e-s venant de l'étranger) :

- oreiller et duvet, si vous ne voulez pas acheter le duvet nordique (160x210 cm) et l'oreiller (60x100 cm) auprès de l'école
- linge de lit (draps-housses et fourres de duvet et d'oreiller) pour un lit de 90x200 cm
- ustensiles de cuisine (vaisselle, couverts, plats, casseroles, etc.)

Restitution de la chambre et départ

Comme l'entrée en jouissance, la restitution de la chambre se fait en personne durant les heures de bureau. L'état des lieux établi est vérifié point par point, notamment les dégâts à l'infrastructure ou au mobilier. Les dégâts résultant d'une utilisation non conforme ou dépassant l'usure normale vous sont facturés.

6. Quelques informations importantes

Bail

Un bail (contrat de location) est établi pour chaque chambre et signé par les deux parties lors de la remise de la chambre. Il est soumis au droit du bail suisse.

Durée du bail

Tous les baux de la HAFL sont établis pour une durée limitée, avec une date de début et de fin de location. Notez que le bail n'est pas renouvelable ! Cela vaut même si vous devez prolonger vos études, par exemple en cas d'études à temps partiel ou d'une répétition de module.

Assurance

Nous recommandons à nos locataires de conclure très rapidement une assurance responsabilité civile ou de s'assurer que leur assurance actuelle couvre également l'objet loué.

Paiement du loyer

Le loyer des chambres est facturé semestriellement. La facture des six mois de loyer est envoyée durant le troisième mois et doit être payée durant le quatrième mois du semestre.

Délais de résiliation

Le bail peut être résilié pour la fin d'un mois moyennant un préavis d'un mois, sauf exceptions stipulées dans le bail.

La fin des études, l'exmatriculation, la suspension ou l'arrêt définitif des études entraîne automatiquement la fin du bail. Il suffit alors de le signaler par écrit et de s'annoncer pour la restitution de la chambre.

Qui est votre bailleresse ?

La Haute école spécialisée bernoise, département de la HAFL.

Votre personne de contact : Roland Mathys
Responsable des logements HAFL
Länggasse 85
3052 Zollikofen
Téléphone : +41 (0)31 910 22 34
Courriel : roland.mathys@bfh.ch

7. Questions et réponses

Ai-je le droit de détenir des animaux dans la résidence ?

Non. Il est interdit de détenir des animaux domestiques dans la résidence et même simplement d'y entrer en compagnie d'un animal.

Est-ce que mon ami-e peut rester dormir dans ma chambre ?

Oui, s'il s'agit d'un séjour de courte durée, même si la chambre n'est en principe louée qu'à une personne. L'école, en sa qualité de bailleresse, interviendra en cas de réclamations à ce sujet, s'il est constaté que les infrastructures en souffrent ou que d'autres problèmes surviennent.

Ai-je le droit de cuisiner et de manger dans ma chambre ?

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de cuisiner dans les chambres. Il est autorisé de réchauffer des boissons ou aliments liquides ainsi que des plats préparés dans un four à microondes. Il est aussi permis d'y manger, sous votre responsabilité de locataire.

Ai-je le droit de sous-louer ma chambre ?

Vous pouvez sous-louer votre chambre à un-e autre étudiant-e de la HAFL, sous réserve du consentement préalable de la bailleresse et pour une durée maximale de 6 mois, à condition de revenir après cette période et d'occuper la chambre durant encore au moins 3 mois, tout en poursuivant des études à la HAFL.

Exemple : sous-location durant un semestre d'échange à l'étranger.

Que faire si j'ai des difficultés à payer le loyer ?

Surtout, n'attendez pas de recevoir un rappel ou pire, d'être mis-e aux poursuites. Prenez contact suffisamment tôt avec la bailleresse afin de discuter de votre situation.

Puis-je proposer quelqu'un pour reprendre ma chambre ?

Non. La bailleresse décide seule de l'attribution des chambres aux locataires suivant-e-s.